

LA LETTRE

environnement 92

La Lettre #10 - septembre 2023

ÉDITORIAL

Une plateforme dédiée pour Cartovégétation !

Le projet Cartovégétation a été initié par Environnement 92 et Sud Environnement en 2018 pour disposer de cartes de végétation du département des Hauts-de-Seine à l'arbre près, puisqu'aucun document public satisfaisant n'était disponible.

Ces 5 ans de travail ont mobilisé de nombreux stagiaires universitaires grâce à des subventions diverses (Région Île de France, Conseil Départemental, Agence Régionale de biodiversité) et des bénévoles. Ce projet a essaimé en région parisienne et grâce à un effort collectif autour de France Nature Environnement Île-de-France ! Depuis le 30 juin dernier, les résultats des cartes de végétation de 5 départements de la région parisienne (Paris, Hauts de Seine + Argenteuil, Seine Saint Denis, Val de Marne, Essonne) sont maintenant disponibles pour tous !



DÉCOUVREZ LA PLATEFORME CARTOVÉGÉTATION

Vous pouvez explorer (bouton « **exploration** ») la végétation à l'arbre près, chaque commune et visualiser la localisation de la strate arbustive et arboré (vert foncé) et la strate herbacée (vert clair). Le bouton « **Analyse et diagnostics** », qui fournira des indicateurs de végétalisation, est encore en développement.

Pourquoi cette mise en ligne ?

A l'heure des dérèglements climatiques et de perte de biodiversité ordinaire en ville, la végétation avec les arbres, les arbustes, les plantes, représente un élément de résilience pour les citoyens : elle permet de compenser les effets «îlots de chaleur», et les espaces en pleine terre participent au cycle de l'eau. Or, les espaces de nature en Île-de-France sont de plus en plus menacés par l'urbanisation. Ainsi la construction de trames vertes notamment en zone dense devient un défi pour enrayer le déclin de la biodiversité ordinaire.

Or, pour protéger la végétation et la développer, encore faut-il connaître sa présence. Les outils de cartographie aujourd'hui utilisés (les données Corine Land Cover et le Mode d'occupation des sols) sont inadaptés pour produire des données cartographiques complètes sur la végétation. Ces outils ne considèrent en effet que la dominante des parcelles : une parcelle majoritairement urbanisée sera comptée comme totalement urbanisée.

Aussi, FNE Ile-de-France développe, avec ses fédérations départementales, le projet Cartovégétation. L'ambition de ce projet vise à :

- 1.Établir une cartographie de la végétation à haute résolution, permettant de cartographier chaque arbre, chaque buisson, grâce à l'exploitation des données aériennes de l'IGN-F.

Mais, grâce à la modélisation des réseaux écologiques pour la faune sauvage présente en région parisienne :

- 2.Repérer les zones à enjeux pour le déplacement d'espèces animales locales ou de celles que l'on voudrait introduire, dans des corridors écologiques à mettre en place à l'échelle locale.

- 3.Proposer des terrains à renaturer pour les différentes trames vertes dans des zones à enjeux sélectionnées au sein du périmètre considéré de la région Ile de France.

Cette mise en ligne complète la version papier des cartes de paysage ([retrouvez nos cartes des paysages des Hauts-de-Seine](#)) et répond à un besoin exprimé par les associations et leurs adhérents, des collectivités territoriales et du public en général.

Le volet 2, « réseaux écologiques des Hauts de Seine », devrait être disponible dans un proche avenir et sera accessible sur la plateforme.

Le volet 3 « terrains à renaturer » devrait faire l'objet d'une étude spécifique sur demande des associations et/ou des collectivités territoriales

Irène Nenner, présidente d'Environnement 92



Ecoquartier de l'Arsenal

Une bataille contre un écoquartier mal conçu

Notre association Rueil Arsenal Grand Paris a été créée en 2016 quand nous avons découvert le projet de l'écoquartier de l'Arsenal sur les anciens terrains Renault non loin du Mont Valérien. Ce qui nous a le plus surpris à l'époque, c'est le manque d'espaces verts, la densité des constructions, l'énergie bois pour chauffer les bâtiments, le non-respect de la biodiversité, et le manque d'étude préalable sur la circulation, les transports et la qualité de l'air. Autant de sujets sur lesquels nous avons apporté et nous apportons encore des idées car notre action est la défense de l'intérêt public et notre objectif « un écoquartier exemplaire ».

En engageant des recours contre les permis de construire, nous avons amené notre Maire à signer un protocole entre la ville et l'association en octobre 2018. Contre l'abandon de tout recours sur la ZAC, nous avons obtenu : 13 000 m² d'espaces verts publics supplémentaires, la diminution de 5000 m² de logements pour dédensifier un peu, le remboursement de nos frais et un espace de réunion. Aujourd'hui, notre action se situe sur la **biodiversité**.

En 2015 l'étude d'impact de la ZAC de l'Arsenal faisait curieusement apparaître sur les 26 ha seulement un seul des



Oedipode turquoise

insectes protégés en Île-de-France : l'**Oedipode turquoise**. Un périmètre de 5000 m² est alors défini pour la protection de cet insecte. Mais dès 2016, une dérogation est accordée par l'office régional de la biodiversité, pour annuler la protection et ainsi ne pas gêner la construction d'une caserne de pompiers.

Or, les opportunités de concertation se sont avérées impossibles car la réalisation de cette caserne dépend de la Préfecture de Région. Il reste que, suite à de nombreuses actions depuis un an, un périmètre de protection de 1200 m² a été créé mais le terrain reste constructible.

Notre objectif n'est pas seulement l'Oedipode turquoise mais la création d'une base de biodiversité dans le quartier entre les parcs du centre ville et le mont Valérien. 1200 m² : ce n'est pas suffisant ! Le dialogue étant impossible, nous avons engagé une procédure judiciaire pour non-respect des règles sur la protection de la biodiversité au tribunal de Cergy-Pontoise.

Les transports : aujourd'hui, l'écoquartier accueille 6000 nouveaux habitants. Les transports collectifs ne sont pas à la hauteur. C'est seulement au mieux en 2030 ou 2033 que la station du métro ligne 15 "Rueil-Suresnes-Mont-Valérien" permettra d'offrir un service efficace. Comment les habitants vont-ils se déplacer en attendant sans céder au « tout voiture » ? Nous avons un projet pour la ville de créer dès à présent une liaison bus prioritaire transversale qui relie les trois futures lignes principales desservant la ville : le RER A (station Rueil), le futur Tram sur la RN13 et notre future station de métro. Cette ligne, pourrait relier dès à présent le RER, le centre-ville et l'écoquartier sans attendre le tram et le métro. Qui décide ? Quand ? On nous rebat les oreilles avec la ZFE sans proposer de solution de transport alternative à la voiture ! 10 ans, c'est long pour les habitants...

La densité des constructions : Dans le cadre du protocole d'octobre 2018, il est inscrit que vu la densité excessive des constructions, le projet sera réduit de 5000 m² de logements, passant de 175 000 à 170 000 m². A ce jour, si on additionne le déjà construit et habité, les constructions en cours et les projets, on obtient 188 000 m² de logements. Le protocole n'est donc pas respecté. C'est une prochaine bataille en perspective.

Il reste beaucoup à faire : maîtriser la circulation de transit et la pollution de l'air, créer des équipements socioculturels indispensables à ce grand quartier.

Si vous avez des idées ou des expériences qui peuvent nous être utiles, vous pouvez nous contacter [sur notre site](#) et trouver en ligne nos 14 bulletins depuis les débuts de l'association.

Denis Plain, Association Rueil Arsenal Grand Paris

Quelle gestion pour les forêts domaniales des Hauts de Seine ?

Dans les Hauts de Seine, les forêts de Meudon et de Fausses Reposes et celle de La Malmaison, sont des écrans de verdure au milieu d'une agglomération dense et très minéralisée. Ce sont des forêts domaniales gérées par l'office national des forêts (ONF), qui est un EPIC (établissement public industriel et commercial). Outre l'exploitation du bois, il est censé assurer la fonction sociale des forêts et sauvegarder leur biodiversité. La fonction jugée prioritaire est très justement la fonction sociale pour ces forêts urbaines qui sont parmi les plus visitées de France.

La fonction commerciale de la forêt est bien documentée par les ventes de bois.

La fonction biodiversité des deux plus grandes de ces forêts, Meudon et Fausses-Reposes, a été répertoriée par des inventaires par l'association Chaville Environnement. Pour ces deux forêts, le résultat le plus important de ces campagnes de mesure est sans appel : on ne peut pas améliorer l'indice de biodiversité potentielle en intensifiant l'exploitation.

La fonction sociale est plus difficile à évaluer. Une enquête [Viavoice-ONF](#), observatoire des forêts franciliennes donne des indications : concernant le rapport des franciliens à la forêt (la forêt observée jusqu'à 2021), les avis sont assez partagés mais 63% des franciliens interrogés pensent que couper les arbres pour les commercialiser est plutôt une mauvaise idée. Une majorité d'entre eux est favorable à la limitation du nombre de chemins dans les forêts.

Fin 2021, l'ONF a dévoilé son nouveau plan «d'aménagement 2021-2040» de la forêt de Meudon, et son intention de doubler les coupes par rapport au plan précédent, ce qui dépasse l'accroissement naturel. Le but est de réduire le capital de bois de façon à laisser entrer plus de lumière et favoriser la croissance des chênes, espèce de plus grande valeur commerciale. Quatre associations ont demandé un moratoire sur cette augmentation des coupes, puis ont lancé une pétition s'opposant à l'exploitation industrielle de nos forêts urbaines passant par la création de chemins d'exploitation de 4 m de large tous les 24 m sur toute la surface de la forêt. Les 59000 signatures enregistrées montrent, comme on pouvait s'y attendre après l'enquête Viavoice que les Franciliens s'ils étaient ambivalents sur l'exploitation en 2021 ne le seront plus pour l'augmentation de l'exploitation.



Aspect d'une forêt privée de Dourdan, laissée en libre évolution depuis 1975.

Credit Photo J.-C. Denard déc. 2022.

Outre les trois fonctions précitées, la forêt est source de nombreux services non-marchands tels que la lutte contre le réchauffement climatique qui demande à densifier les forêts dès aujourd'hui, l'eau qu'apportent les forêts denses, etc. Allant à l'encontre de tous ces biens non-marchands, l'exploitation doit être réduite plutôt qu'augmentée. Il existe des forêts franciliennes non-exploitées comme la forêt privée de Dourdan de 9 hectares – voir photo), et des réserves biologiques intégrales comme celle de 42 hectares du Bois de Verrières). Elles sont en meilleure santé que les forêts voisines exploitées et elles ont mieux résisté à la longue sécheresse de 2022 et ses quatre vagues de chaleur. Les souhaits des franciliens s'orientent donc logiquement vers des forêts naturelles en libre évolution, mais qui demanderaient un entretien minimum pour permettre un accès sécurisé sur un nombre réduit de chemins de promenade.

Jean-Claude Denard, Chaville Environnement



Tram T10 Antony Clamart
Projet de prolongement : Où en est-on?

La première phase de réalisation de la ligne de tramway T10 s'est achevée par sa mise service le 24 juin, avec un arrêt provisoire à Clamart, station "Jardin Parisien". La question de son prolongement jusqu'à la ligne 15 à fait l'objet d'une concertation publique, sous l'égide de la CNP (Commission nationale du débat public), qui s'est achevée le 24 avril dernier.

Le rapport des garantes de la CNDP a été publié le 24 mai et Il est consultable sur le site d'IdF Mobilités (rapport consultable [ici](#)).

Selon la dernière communication de [IdF Mobilités](#) (27/07/23), ils s'engagent à approfondir les études, y compris sur des alternatives au scénario entièrement souterrain qui avait reçu le plus de consentement (face au scénario en surface) et ses impacts plus importants sur les constructions le long du parcours (plus d'expropriations). Ils précisent aussi : **“En cas de poursuite du projet, la concertation continue s'appuiera sur les recommandations des garantes, les engagements d'IdF Mobilité et l'avis que la CNDP aura rendu sur la qualité des engagements.”**

Au final, pour qu'il soit mis en oeuvre, le projet devra aussi être retenu prioritaire parmi les options alternatives envisagées par IdF Mobilités.

Il y a une forte attente des citoyens, collectifs et associations qui se sont investis lors de la concertation préalable, pour que la concertation se poursuive activement, au fur et à mesure que l'avancement des études le permettra, de façon que la décision finale soit issue d'une co-construction consensuelle.

Daniel Colleaux, Vivre à Clamart

Abattage d'arbres évité grâce à une mobilisation !



La mobilisation peut aboutir à un succès, comme le montre cet épisode au quartier Pajeaud à Antony !

En 2020, les habitants du quartier Pajeaud découvrent sur des arbres d'alignement du RD 67A des panneaux indiquant pour le surlendemain, l'abattage de 77 arbres, soit disant parce qu'ils souffraient du chancre coloré. Des habitants montent au créneau et découvrent qu'il s'agissait d'une erreur d'affichage ! L'autorisation d'abattage est suspendue provisoirement mais cet abattage est bien prévu dans le cadre de travaux de réaménagement de la voie. Une pétition, lancée dans la foulée pour demander un autre projet en concertation avec les habitants, permettant de concilier circulations douces, sécurité, stationnement et alignements d'arbres, rencontre rapidement un fort succès et va permettre de suspendre les travaux. Deux ans après, le 5 juin dernier, le Conseil départemental a revu sa copie et la présente aux associations : 4 arbres seulement abattus, un nombre de places de stationnement réduit (de 75 places à 25), une piste cyclable. Un projet qui satisfait cette fois tous les usagers.

Ce succès démontre qu'une mobilisation, assortie d'un argumentaire solide, peut être entendue !

Les amis de la Terre Val de Bièvre

**La démolition contestée d'entrepôts à
Gennevilliers**

Zone Natura 2000



Vue des berges de la Seine depuis les anciens rails de chemin de fer bordant les bâtiments voués à être détruits, donnant une idée de la biodiversité présente sur le site et de son insertion dans les corridors et réservoirs de biodiversité alentours

La société Goodman France porte le projet « Green Dock », dont elle est maître d'ouvrage et qui a été lauréat de l'appel à projets lancé par l'établissement public Haropa Port en octobre 2020. Green Dock, est un projet de plateforme logistique multimodale en bordure de Seine, dont le terrain d'assiette est situé au sein du port industriel et logistique de Gennevilliers (92) appartenant à Haropa Port.

La société Goodman France a souhaité soumettre son projet d'entrepôt logistique à une procédure d'autorisation environnementale afin de fournir une étude d'impact adaptée et soumettre le projet à enquête publique ». Elle a ainsi présenté auprès de la Mission régionale de l'autorité environnementale (MRAe Ile-de-France) une demande de cadrage préalable. L'avis de la MRAe a été publié le 26/07/2023.

Le terrain actuel est occupé par des activités logistiques (commerce de gros, stockage et fabrication de peintures, vernis, stockage de produits chimiques, logistique et petite activité) dont le dernier exploitant est la société MGF ; le site de l'emprise de démolition faisait l'objet d'une convention avec Haropa Port arrivant à échéance en fin d'année 2021, le projet prévoit la démolition des bâtiments utilisés jusqu'ici.

C'est la démolition de ces bâtiments sur le port de Gennevilliers (92230) pour la réalisation du projet Green Dock qui donne lieu à l'arrêté accordant un permis de démolir ici attaqué par 5 associations (France Nature Environnement Île-de-France, Environnement 93, Environnement 92, Association Protection Berges de Seine, La Seine n'est pas à vendre).

Constatant les lourdes lacunes qui en découlent concernant la protection de la biodiversité et les nuisances induites par les démolitions, qui ont donné lieu à des réserves de la part de la MRAe et des associations de protection de l'environnement ayant participé à la phase de concertation du projet, les requérants sont contraints de solliciter l'annulation de l'arrêté en date du 16 juin 2023 par lequel le préfet des Hauts-de-Seine a accordé le permis de démolir PD 092 036 23 E0009, concernant la démolition totale des bâtiments industriels situés au 26 route du bassin n°6 à Gennevilliers

(92230).

Les insuffisances du contenu du permis de démolir concernent :

- L'absence de demande de dérogation « espèces protégées » ;
- Le fractionnement illégal de l'évaluation environnementale du projet de démolition et du projet associé « Green Dock » ;
- L'insuffisance de l'étude des incidences du projet de démolition sur le site Natura 2000, la ZNIEFF (Zone naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique) à proximité sur la pointe nord de l'île-Saint-Denis, et situé à 80 m du site de démolition, et l'insuffisance des mesures destinées à en limiter les effets.

Irène Nenner (au nom des 5 associations requérantes)



SORTIE !

Tous en forêt 2023

Les forestiers de l'ONF vous
donnent rendez-vous le 27
septembre prochain

(cliquez sur l'image pour plus d'informations)

Rendez vous dans le 92

- **Forêt domaniale de Fausses-Reposes**
pelouse du Vieil Etang - route des bassins, Ville-d'Avray
- **Forêt domaniale de Meudon**
parking des treizes ponts
parking de l'étang de Meudon
- **Forêt domaniale de La Malmaison**
parking de l'étang de Saint Cucufa

Déclinaisons d'Environnement 92

Environnement 92 est présent sur **Facebook**, **Linkedin**, **Instagram** et **Youtube**. Nous vous proposons des publications journalières sur les grandes thématiques de l'environnement et leurs actualités, les innovations, les réglementations nouvelles et l'éducation. Abonnez-vous, invitez vos amis et vos familles.

Elargissons ensemble notre communauté pour construire un monde meilleur !



ENVIRONNEMENT 92

environnement92@gmail.com

Siège social : 16 rue de l'Ouest - 92100 Boulogne Billancourt

Directrice de publication : Irène Nenner

Comité de lecture : Michel Riottot, Clotilde Norguet, Bernard Hammer, Agnès Bauche

REJOIGNEZ - NOUS



CONTACT

Présidente Irène NENNER
06 14 40 59 57
Secrétariat Agnès BAUCHE
16 rue de l'Ouest
92100 Boulogne Billancourt
06 31 62 37 02
Courriel :
environnement92@gmail.com

ADHERER

Pour soutenir et adhérez à Environnement 92 ou vous abonnez à la newsletter, rendez-vous sur notre site internet :

environnement92.fr

